

La promesse de Toro – Produits électriques

Une garantie intégrale de deux ans pour usage domestique valable aux États-Unis et au Canada.

The Toro Company et sa filiale, Toro Warranty Company, en vertu d'un accord mutuel, s'engagent conjointement à réparer le produit utilisé à des fins résidentielles normales s'il présente un défaut de fabrication, pendant une période de deux ans à dater de l'achat.*

Si vous pensez que votre produit Toro présente un vice de matériau ou de fabrication, si vous avez besoins de conseils ou de renseignements, et avant de renvoyer ce produit, appelez gratuitement le numéro suivant :

Taille-haies/débroussailleuses :

1-800-237-2654 (États-Unis)

1-800-248-3258 (Canada)

Souffleurs :

1-888-367-6631 (États-Unis)

1-888-430-1687 (Canada)

Souffleuses à neige :

1-800-808-2963 (États-Unis)

1-800-808-3072 (Canada)

Pour recevoir un appareil de rechange ou réparé, suivant notre choix, renvoyez l'appareil au complet au vendeur. Aux États-Unis et au Canada, le produit peut être renvoyé, accompagné d'une preuve d'achat, à n'importe quel dépositaire-réparateur agréé. Les clients américains peuvent aussi renvoyer leur produit, accompagné d'une preuve d'achat, port payé, à : Toro Service Center, 5500 SE Delaware, Ankeny, IA 50021, États-Unis.

Cette garantie couvre les défauts de produit uniquement. **The Toro Company et Toro Warranty Company déclinent toute responsabilité en cas de dommages secondaires ou indirects liés à l'utilisation des produits Toro couverts par cette garantie, notamment quant aux coûts et dépenses encourus pour se procurer un équipement ou un service de substitution durant une période raisonnable pour cause de défaillance ou d'indisponibilité en attendant la réparation sous garantie. L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects n'est pas autorisée dans certains états ou pays, et peut donc ne pas s'appliquer dans votre cas.** Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les états.

Autres pays que les États-Unis et le Canada

Cette garantie n'est pas valide au Mexique. Clients mexicains, voir ci-après. Pour les produits Toro exportés des États-Unis ou du Canada, demandez à votre distributeur (dépositaire) Toro la police de garantie applicable dans votre pays, région ou état. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait des services de votre distributeur, ou si vous avez du mal à vous procurer des renseignements concernant la garantie, adressez-vous à l'importateur Toro. En dernier recours, adressez-vous à Toro Warranty Company.

Droits des consommateurs australiens

Les clients australiens trouveront les détails relatifs aux droits des consommateurs australiens à l'intérieur du carton ou auprès de leur dépositaire Toro local.

* L'usage résidentiel désigne l'utilisation du produit sur le terrain où se trouve votre domicile.

Réf. 374-0302 Rév. A

Importateur : **SERVICIOS HOME DEPOT, S. DE R.L. DE C.V.**
Ricardo Margain 605, Santa Engracia, San Pedro Garza García, Nuevo Leon,
Mexique, C.P. 66267 Tél. 01 800 004 6633
SERVICIOS HOME DEPOT S. DE R.L. DE C.V.

Pro-
duit :

Mar-
que :

Mo-
dèle :

SERVICIOS HOME DEPOT S. DE R.L. DE C.V. garantit pendant une période de 2 ans que ce produit, pièces et main-d'œuvre comprises, est exempt de défauts de fabrication et de main-d'œuvre, à compter de la date d'achat ou d'installation du produit, dans les conditions suivantes :

Conditions

1. Pour que cette garantie soit effective, le consommateur doit présenter cette police de garantie, dûment tamponnée par le magasin où le produit a été acheté, ainsi que le produit, au magasin en question.
2. SERVICIOS HOME DEPOT S. DE R.L. DE C.V. accepte de remplacer gratuitement le produit et de couvrir les coûts résultant de l'application de cette garantie.

La garantie n'est pas valide dans les cas suivants :

1. Lorsque le produit a été utilisé dans des conditions autres que celles considérées comme normales.
2. Lorsque le produit n'a pas été utilisé conformément aux instructions du manuel d'utilisation fourni.
3. Lorsque le produit a été modifié ou réparé par des personnes non agréées par Servicios Home Depot.

Pour que cette garantie s'applique, le client doit présenter le produit et la police de garantie en cours de validité dûment signée/tamponnée par l'établissement revendeur. En cas de perte de la police de garantie, le client peut demander au magasin revendeur de lui fournir une autre police de garantie sur présentation de la preuve d'achat ou d'une facture correspondante.

Nom du client : _____

Rue et numéro : _____

Secteur/quartier : _____

Comté ou municipalité : _____

Ville, code postal et état : _____

Cachet et signature du magasin revendeur et code d'achat ou d'installation

Le client est autorisé par la présente à demander l'application de la garantie et peut se procurer les pièces, composants, produits consommables et accessoires à l'adresse mentionnée dans ce document.

Cette garantie étant valide pour obtenir le remplacement du produit par un produit équivalent, les pièces de rechange disponibles sont limitées.